Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 7

Artikel: Le boeuf gras
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-211108

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dent d'assez mauvais œil. Ils ne lui pardonneraient pas si, dans les jours sublimes des justices populaires, ils n'avaient parfois besoin eux-mêmes de chercher l'hospitalité dans ces mêmes montagnes. Le devoir de l'écrivain est donc d'éviter, par sa modération, tout ennui au pays qui l'abrite. Néanmoins, la Suisse ne doit pas se bercer d'une fausse illusion sur la sympathie des potentats, ses voisins. Sa position géographique lui a assuré plus que tout autre considération, sa nationalité et son indépendance. Pour complaire à ses voisins, elle aurait beau proscrire les écrivains démocrates ou les expulser de son sol, cela ne l'avancerait pas à grand chose. Du jour où un potentat pourrait se l'annexer impunément, à défaut de bonnes raisons, il en trouverait mille mauvaises et quand, pauvre colombe innocente se débattant dans les serres de vautours d'un grand frère, elle demanderait la cause d'une telle violence, il lui serait répondu : « La raison du plus fort est toujours la meilleure ».

Les plaisirs du sceptre.

Et dans un article du même numéro, intitulé: *Le malheur des uns ne fait pas le bonheur des autres*, le rédacteur de l'*Allumette* écrivait :

« Si par suite de l'institution des armées permanentes et autres bonnes institutions, les peuples d'Europe se trouvent généralement dans une situation de misère et de souffrance à l'état chronique, la position des monarques n'est pas non plus à envier. Cette liberté qu'ils ravissent aux autres, ils ne peuvent eux-mêmes en profiter. Ils sont réduits à vivre cachés dans leurs palais et quoiqu'entourés de mille espions, ils tremblent toujours pour leur vie — C'est l'épée de Damoclès suspendue sur leur tête.

» Leur existence actuelle peut se résumer dans la scène suivante :

LE MONARQUE

Docteur, je m'ennuie dans ma chambre ; je voudrais faire une promenade.

LE DOCTEUR

Sire, avez-vous bien réfléchi ? Le pays n'est pas sûr.

LE MONARQUE

Mes chevaux fileront avec une rapidité extraordinaire ; ma voiture sera escortée d'une centaine de cavaliers. Personne ne pourra m'aborder.

LE DOCTEUR

Sire, la balle d'un fusil est plus prompte que la course de vos chevaux. Votre existence est trop précieuse pour l'exposer ainsi.

LE MONARQUE

Une idée me surgit ; elle est originale. Si je prenais une voiture cellulaire, on ne m'irait pas deviner là-dedans.

LE DOCTEUR

Autre danger. Un convoi de prisonniers politiques va partir pour l'exil. La voiture sera certainement saluée et réclamée par la population. Ces ovations seront pour vous de fruit nouveau. Mais si, par malheur le peuple, dépassant les bornes, se précipitait dans la voiture et délivrait les prisonniers.

LE MONARQUE

Je serais alors reconnu...

LE DOCTEUR

Et étranglé à coup sûr.

LE MONARQUE

Alors il faut que je me contente d'une promenade dans mon parc.

LE DOCTEUR

C'est plus sûr, mais c'est encore imprudent. Le parc est bien surveillé, mais le feuillage des arbres est touffu. Un conspirateur peut bien se cacher dedans sans qu'on l'aperçoive.

LE MONARQUE

Alors, si je ne puis pas sortir, il faut m'en consoler en faisant un bon souper.

LE DOCTEUR

Sire, on a reçu, de la part d'un de vos favoris, une caisse d'excellent gibier, mais savoir si quelque conspirateur n'y aura pas secrètement glissé du poison.

LE MONARQUE

On pourrait en faire l'expérience sur des gens de bonne volonté ; je mangerai après s'ils n'éprouvent aucune colique.

LE DOCTEUR

Sire, si ce poison était lent et qu'il ne produise son effet que dans deux mois ; il faudrait attendre bien longtemps ; la viande serait gâtée d'ici-là.

Tenez, je vous conseille de manger deux œufs nouvellement pondus et de boire quelques verres de l'eau de cette fontaine secrète dont seul vous avez la clef.

LE MONARQUE

Ce n'est pas bien fortifiant ; j'aime mieux aller me coucher. Un sommeil paisible me remettra de toutes ces contrariétés.

UN CHAMBELLAN

(*entrant avec précipitation*).

Sire, on vient de découvrir des paquets de dynamite dans les corridors du palais !

La livraison de *février* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Le coup d'arrêt, par Albert Bonnard. — Cendre et feu, par Francesco Chiesa. — L'Eglise catholique et la guerre, par Maxime Reymond. — Monsieur Choquet. Nouvelle, par Pierre Mille. — Soldats blessés, par Noëlle Roger. (Seconde et dernière partie). — Pourquoi ? — La Croix-Rouge et la Suisse. Sonnets, par L. de la Rive. — Choses vues. Le journal de Barsac, par Albert Dauzat. (Seconde et dernière partie). — Carnet politique et mondain de Charles de Constant, par Ed. Chapuisat. (Seconde et dernière partie). — Chroniques parisienne, par Henri Bachelin ; allemande, par A. Guilland ; américaine, par G.-N. Tricoche ; scientifique ; politique. — Correspondance. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle :*
Avenue de la Gare, 23, Lausanne.

LE BŒUF GRAS

Nous sommes en période de Carnaval. On ne le dirait pas.

Paris, a passé un pénible quart d'heure, sous la menace d'un ennemi qui avait compté sans les ressources infinies du peuple français Il s'est tout à fait ressaisi. Peu à peu, il reprend sa physionomie normale. Mieux que cela, il a retrouvé cette physionomie bien gauloise, son charme le plus grand, avant l'invasion cosmopolite qui l'avait plus ou moins défiguré et que déploraient ses vrais amis.

Mais l'Europe est encore sous les armes et les grelots du Carnaval sont restés muets. Mardi prochain, jour du *Mardi gras*, le cortège traditionnel du bœuf gras n'égaiera pas les rues de la grand' ville.

Traditionnel est bien le mot propre pour qualifier cette coutume, qui remonte au temps des Gaulois.

Cette cérémonie fut instituée par les Egyptiens, et de là passa en Grèce et à Rome, à qui les Gaulois l'empruntèrent.

Le bœuf représentait, aux yeux des anciens, le taureau équinoxial, et un jeune homme, symbolisant la force du soleil, plongeait un poignard dans le cou de l'animal, qui était orné de guirlandes, comme toutes les victimes destinées aux sacrifices.

Les Gaulois, qui avaient un culte particulier pour le zodiaque, égorgeaient un taureau revêtu d'une étoffe sacerdotale, et les Francs, chez qui le bœuf était aussi fort en honneur, adoptèrent le même usage.

Bientôt après, le christianisme avait pénétré dans les Gaules, et la coutume perdit bien vite son caractère sacré.

Sous Charles V, on en fit un simple divertissement, auquel les bouchers ne prenaient aucune part.

Ce ne fut guère qu'au quinzième siècle, lorsqu'on eut rétabli la grande boucherie de la porte de Paris, que les bouchers fournirent le bœuf destiné à être promené dans la ville.

Plus tard, les bouchers formèrent une corporation et ce fut elle qui prêta le bœuf et donna l'argent nécessaire aux garçons qui figuraient dans la mascarade.

Au dix-huitième siècle, la marche du bœuf gras se transforma en un véritable événement ; elle avait lieu le jeudi qui précédait le premier jour du carême.

Mais des compétitions ne tardèrent pas à s'élever. En 1739, les garçons bouchers n'attendirent pas le jour ordinaire pour faire leur promenade du bœuf gras. La veille du jeudi gras, ils s'assemblèrent et formèrent un cortège au centre duquel figurait un bœuf qui avait sur la tête une grosse branche de laurier cerise ; il était couvert d'un tapis qui lui servait de housse. Ce bœuf, ainsi paré, portait sur son dos un enfant décoré d'un ruban bleu passé en sautoir, tenant de la main gauche un sceptre et de la droite une épée nue. Cet enfant représentait le roi des bouchers.

Une vingtaine de garçons, vêtus de casaques rouges, avec des trousses blanches, coiffés de turbans et de toques rouges bordées de blanc, accompagnaient le bœuf, et deux d'entre eux le tenaient par les cornes. Cette marche était joyeusement précédée par des violons, des fifres, des tambours.

Les bouchers parcoururent en cet équipage plusieurs quartiers de Paris, se rendirent aux maisons des divers magistrats; mais, ne trouvant pas dans son hôtel le premier président du Parlement, ils eurent la singulière idée de faire monter dans la grande salle du Palais de Justice, par l'escalier de la Sainte-Chapelle, le bœuf gras et son escorte.

Ensuite, après s'être présentés ainsi au président, ils continuèrent leur promenade dans les diverses salles du Palais, et descendirent par l'escalier de la cour Neuve, du côté de la place Dauphine, et reprirent tranquillement leur promenade dans Paris.

L'exhibition du bœuf gras cessa en 1790. Napoléon 1er, par une ordonnance du 23 février 1805, rétablit cette coutume à la satisfaction générale des Parisiens. Il fut permis aux bouchers de promener le bœuf pendant trois jours.

Le roi des bouchers fut remplacé, à cette époque, par un petit amour assis dans un fauteuil rouge attaché sur le bœuf, ce qui n'empêcha pas ce pauvre amour de dégringoler en 1821 et de s'écorcher le nez sur le pavé!

Douze garçons bouchers, costumés en druides et en sauvages, entouraient le bœuf, qui était escorté d'autres masques et suivi par une foule innombrable.

En 1848, comme pendant la Révolution, il n'y eut pas d'exhibition de bœuf gras.

En 1850, le directeur de l'Hippodrome, M. Arnault, offrit de faire les frais de la promenade du bœuf gras. Sa proposition fut acceptée et le cortège carnavalesque reparut dans les rues de la capitale.

Depuis lors, il n'a plus cessé de figurer parmi les divertissements parisiens jusqu'en 1870.

Le bœuf le plus pesant qui ait été exhibé dans Paris fut celui de 1842. Son poids était de 1900 kg. Il sortait des étables de MM. Cornet père et fils, qui furent pendant vingt ans les éleveurs à qui échut le privilège de fournir le bœuf gras.

Dans les dernières années de l'Empire, ce n'était plus un seul bœuf que l'on promenait dans Paris, mais bien plusieurs bœufs, montés sur des chariots qui défilaient au son des instruments, tandis que venaient derrière des chars ornés avec beaucoup de goût des attributs de l'agriculture, et dans lesquels se prélassaient toutes les divinités de l'Olympe. Sur le dernier char, sous une sorte de dôme, se tenait un jeune enfant qui jadis était monté sur le bœuf.

Grand-Théâtre. — Dimanche, 14 février, représentation extraordinaire : 1. *Le Chemineau*, pièce en 5 actes de Jean Richepin, de l'Académie Française; 2. *L'Attaque nocturne*, comédie-vaudeville en 2 actes, par André de Lorde et Masson-Forestier.

Jeudi, 18 février, *Les Eclaireuses*, pièce en 4 actes, de Maurice Donnay, de l'Académie Française.

* * *

Kursaal. — On rit à gorge déployée tous les soirs, au Kursaal. M. Lansac a eu l'heureuse idée de nous donner *Les Deux canards*, un vaudeville en 3 actes, désopilant, de Tristan Bernard et Alfred Athis. — Demain, dimanche, matinée à 2 ½ h. et soirée à 8 ½ h.

Les Deux canards seront joués jusqu'à mercredi soir, inclusivement.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.